

Le Canard Enchaîné, 6 avril 2016

### Vérités insondables...

« **IMPOSER que l'on connaisse le commanditaire d'un sondage, le payeur ou la marge d'erreur porte-t-il atteinte aux droits de l'homme ?** » Cette question burlesque, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, la pose dans « L'Opinion » (1/4). Motif : son camarade Jean-Jacques Urvoas a suggéré que ces précisions sur les enquêtes d'opinion, contenues dans un amendement soutenu par Sueur et par son collègue (LR) Hugues Portelli, risquaient d'être contestées devant la Cour européenne des droits de l'homme ! Auparavant, ces dispositions proposées sous diverses formes avaient été retoquées maintes fois par le Parlement ou par le gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche.

La vérité est que personne, ou presque, n'a la moindre envie de transparence. Ni les commanditaires – partis, lobbys, médias –, qui n'aiment pas être accusés d'acheter des études « **orientées** » et ont encore moins envie de sortir les factures (les journaux, par exemple, se font souvent offrir ces enquêtes). Ni les vrais payeurs des sondages, qui craignent d'apparaître comme des mécènes politiques ou des marchands de soupe. Ni, enfin, les sondeurs eux-mêmes, qui répugnent à divulguer la liste de leurs clients ainsi que leurs secrets de fabrication, dont certains relèvent de la pifométrie...

Leur image de scientifiques et d'« **experts en politologie** » pourrait-elle en souffrir ?